

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TOP CLEAN €10

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Carburants et additifs pour carburants

Utilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom MINERVA-OIL SAS
Adresse RUE DU 11 NOVEMBRE
87380
MEUZAC
Téléphone +33 (0)5 55 09 97 03
Fax +33 (0)5 55 09 95 80
Email de contact contact@minerva-oil.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Eye Dam. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Flam. Liq. 3	H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Mentions de danger (H)

Danger

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Éléments d'étiquetage
additionnels

Conseils de prudence – Prévention	<p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P233 Conserver le récipient bien fermé.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p>
Conseils de prudence – Intervention	<p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...</p>
Conseils de prudence – Stockage	<p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p>
Conseils de prudence – Elimination	

2.3. Autres dangers
Non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
2-methylpropan-1-ol N°CAS: 78-83-1 N°EC: 201-148-0 N°IDX: 603-108-00-1	C ≤ 84%	R67, R41, R10, R37/38	-
		Eye Dam. 1: H318 Skin Irrit. 2: H315 STOT SE 3: H336 STOT SE 3: H335 Flam. Liq. 3: H226	-
Confidential substance 8 N°CAS: N°EC: N°IDX:	C ≤ 5%	Skin Irrit. 2: H315 Aquatic Chronic 3: H412 Eye Dam. 1: H318	-

xylene N°CAS: 1330-20-7 N°EC: 215-535-7 N°IDX: 601-022-00-9	C ≤ 4%	R38, R10, R20/21	Xn; R20/21: 12.5 % C 100 %
		Asp. Tox. 1: H304 Acute Tox. 4: H312 STOT SE 3: H335 Flam. Liq. 3: H226 Skin Irrit. 2: H315 Acute Tox. 4: H332 STOT RE 2: H373 Eye Irrit. 2: H319	-
Aromatic hydrocarbons, C8 N°CAS: 90989-38-1 N°EC: 292-694-9 N°IDX: 648-010-00-X	C ≤ 4%	R45, R46	-
		Asp. Tox. 1: H304 Flam. Liq. 3: H226 Acute Tox. 4: H312 Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315 STOT RE 2: H373 Acute Tox. 4: H332 STOT SE 3: H335	-
methanol N°CAS: 67-56-1 N°EC: 200-659-6 N°IDX: 603-001-00-X	C ≤ 2%	R39/23/24/25, R23/24/25, R11	T; R23/24/25: 20 % C 100 % Xn; R20/21/22: 3 % C < 20 % T; R39/23/24/25: 10 % C 100 % Xn; R68/20/21/22: 3 % C < 10 %
		Acute Tox. 3: H301 STOT SE 1: H370 Acute Tox. 3: H331 Flam. Liq. 2: H225 Acute Tox. 3: H311	* STOT SE 1; H370: C 10 % STOT SE 2; H371: 3 % C < 10 %
ethylbenzene N°CAS: 100-41-4 N°EC: 202-849-4 N°IDX: 601-023-00-4	C ≤ 1%	R20, R11, R48/20, R65	-
		Asp. Tox. 1: H304 Acute Tox. 4: H332 Skin Irrit. 2: H315 STOT RE 2: H373 Eye Irrit. 2: H319 Flam. Liq. 2: H225 STOT SE 3: H335	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas d'information

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information
Effets	Pas d'information

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

liquide

Couleur

Rose

Odeur	Alcool
Seuil d'odeur	Pas d'information
pH	7
Point de fusion / congélation	Pas d'information
Point d'ébullition	- °C
Point éclair	> 28 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information
Inflammabilité	Pas d'information
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Pression de vapeur	Pas d'information
Densité de vapeur	Pas d'information
Densité relative	0.817
Solubilité dans l'eau	Pas d'information
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information
Log Kow	Pas d'information
Température d'auto- inflammabilité	Pas d'information
Température de décomposition	Pas d'information
Viscosité	Pas d'information
Propriétés explosives	Pas d'information
Propriétés comburantes	Pas d'information

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas d'information
Corrosion cutanée	Pas d'information

Lésions oculaires	Pas d'information
Sensibilisation	Pas d'information
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'information
Cancérogénicité	Pas d'information
Toxique pour la reproduction	Pas d'information
Toxicité spécifique unique	Pas d'information
Toxicité spécifique répétée	Pas d'information
Danger par aspiration	Pas d'information
Autres informations	Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Non disponible
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales
- 13.2. Codes déchet
Pas d'information

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : EU REACH : Submitted restriction proposals

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6

Règlement : EU CLP : Submitted CLH proposals

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4

Règlement : FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
-----------	-----	----

methanol	67-56-1	200-659-6
2-methylpropan-1-ol	78-83-1	201-148-0
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU REACH : withdrawn restriction intentions and submissions

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6

Règlement : EU REACH: PACT - RMOA and hazard assessment activities

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex III (restrictions)

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6

Règlement : FR Valeurs Limites Court Terme (VLCT)

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU REACH/CLP : RAC Opinions on proposals for CLH

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4

Règlement : EU REACH : Registered substances

Substance	CAS	EC
methanol	67-56-1	200-659-6
2-methylpropan-1-ol	78-83-1	201-148-0
Aromatic hydrocarbons, C8	90989-38-1	292-694-9
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : CMR (prohibitions)

Substance	CAS	EC
Aromatic hydrocarbons, C8	90989-38-1	292-694-9

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex II (prohibitions)

Substance	CAS	EC
Aromatic hydrocarbons, C8	90989-38-1	292-694-9

Règlement : FR décret n°2011-321 (arrêté du 19 avril 2011)

Substance	CAS	EC
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union

Substance	CAS	EC
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU Occupational Exposure Limit Values (short term) - European Union

Substance	CAS	EC
ethylbenzene	100-41-4	202-849-4
xylene	1330-20-7	215-535-7

Règlement : EU REACH : CoRAP (Evaluation list) 2015-2017

Substance	CAS	EC
xylene	1330-20-7	215-535-7

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pas d'information

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 08/04/10

Date de révision : 20/01/16

Indications sur les changements: Pas d'information

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.

R11 : Facilement inflammable.

R20 : Nocif par inhalation.

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38 : Irritant pour la peau.

R39/23/24/25 : Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R45 : Peut provoquer le cancer.

R46 : Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger (H):

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact avec la peau.

H312 : Nocif par contact avec la peau.



Fiche de Données de Sécurité TOP CLEAN €10

Version : 1
Date de
version : 20/01/16

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 : Toxique par inhalation.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement Pas d'information

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.